

# LA MAISON DE L'ENFANCE

- /// Relais assistantes maternelles
- /// Multi-accueil - L'Îlot Câlin
- /// Lieu d'accueil enfants-parents





# QUEL MODE D'ACCUEIL

## POUR VOTRE ENFANT ?

Pour vous accompagner à l'occasion de l'arrivée d'un nouvel enfant, la Ville de Saint-Avé propose des services de proximité sur un seul site : La Maison de l'enfance.

Elle regroupe :

- /// Un Relais Assistantes Maternelles (Ram)
- /// Le multi accueil / L'Îlot câlin
- /// Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- /// Une permanence de la Protection Maternelle Infantile (PMI)

Des professionnels vous accueillent, vous renseignent et vous accompagnent pour vous aider à trouver la solution la mieux adaptée pour vous et votre enfant.

45

places  
au multi-  
accueil

+ de  
200

places  
chez les  
assistantes  
maternelles

2

profession-  
nelles au lieu  
d'accueil en-  
fant-parent

# LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



## VOUS ÊTES PARENTS

Lors d'un premier accueil, le Relais Assistantes Maternelles vous informe sur les différents modes d'accueil :

- // Collectif : en multi-accueil (voir pages 6-7).
- // Individuel : avec une assistante maternelle ou garde à domicile.

Il vous renseigne sur les démarches administratives relatives à l'emploi d'une assistante maternelle :

- // Droits et devoirs en qualité d'employeurs.
- // Mise à disposition d'une liste d'assistantes maternelles.
- // Accompagnement dans la fonction de parents-employeurs.

## VOUS ÊTES ASSISTANTE MATERNELLE, GARDE À DOMICILE, OU CANDIDATE À L'AGRÉMENT, LE RELAIS VOUS :

- // Informe sur vos droits et vos obligations.
- // Accompagne dans l'exercice de votre profession d'assistante maternelle et/ou dans votre profession au sein d'une Maison d'assistantes maternelles.

## LES ANIMATIONS DU RELAIS

Tout au long de l'année, le relais vous propose :

- // Des temps collectifs pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou garde à domicile employée par des particuliers.  
Les temps collectifs ont lieu les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin.  
Ils sont également ouverts sur une partie des vacances scolaires. Sur inscription.
- // Des rencontres et réunions entre assistantes maternelles et/ou avec des intervenants.



## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- // Lundi : 8 h 30 - 12 h 30
- // Mardi : 13 h 30 - 17 h
- // Mercredi : 8 h 30 - 12 h
- // Jeudi : 13 h 30 - 18 h 30

*La prise d'un rendez-vous est conseillée*

**Ouvert sur une partie des vacances scolaires**  
*Contactez le RAM pour en savoir plus*



## CONTACT

- // 02 97 60 81 52
- // [espace.enfance@saint-ave.bzh](mailto:espace.enfance@saint-ave.bzh)

# LE MULTI-ACCUEIL L'ÎLOT CÂLIN

de 2 mois 1/2 à 4 ans

## PLUSIEURS MODES D'ACCUEIL

### L'accueil régulier

- /// Pour les parents avéens uniquement.
- /// Accueil à temps plein ou à temps partiel.
- /// Pré-inscription obligatoire auprès du Relais Assistantes Maternelles (page 4).
- /// Formalisé par un contrat.

### L'accueil occasionnel

- /// Pour les parents avéens et extérieurs.
- /// Accueil ponctuel en fonction des besoins (max. un jour et demi par semaine).
- /// Sur réservation, au plus tôt la semaine précédente, selon les disponibilités.

### L'accueil temporaire

- /// Pour les parents avéens et extérieurs si l'assistante maternelle est avéenne.
- /// Accueil sur une période déterminée, allant d'une semaine à deux mois.
- /// Uniquement dans les cas suivants : arrêt brutal du contrat chez l'assistante maternelle, travail temporaire ou formation des parents, arrêt maladie...
- /// Formalisé par un contrat.

### L'accueil d'urgence

- /// Pour les parents avéens et extérieurs.
- /// Accueil très ponctuel pour pallier une situation imprévue.

## LES ÂGES MÉLANGÉS

Petits et grands, de deux mois et demi à quatre ans, se côtoient toute la journée au sein du même groupe. Cette organisation offre de nombreux avantages. Elle favorise l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect des différents âges. Les enfants créent ainsi plus facilement du lien entre eux et avec les adultes.

## INSCRIPTION

L'accueil régulier nécessite une pré-inscription. Elle permet d'inscrire l'enfant sur liste d'attente. Il est nécessaire de confirmer la pré-inscription tous les mois, par mail, téléphone ou directement sur place.

Quelque soit le mode d'accueil, une inscription administrative doit être effectuée sur rendez-vous auprès du multi-accueil.



## BABIGOÛ BRO GWENED, L'ACCUEIL EN BRETON

La Maison de l'enfance propose une place en crèche brito-phonie, en partenariat avec l'association Babigoù Bro Gwened. La crèche est installée à Vannes. L'enfant acquiert une sensibilité et une prédisposition à la pratique de la langue bretonne, mais aussi au plurilinguisme. Renseignements : au multi-accueil et sur [www.divskouarn.fr](http://www.divskouarn.fr)



## TARIFS

Les tarifs sont calculés en fonction du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur, à partir des ressources et de la composition des familles.



## HORAIRES D'OUVERTURE

- /// Du lundi au vendredi : 7 h - 19 h
- /// Accueil occasionnel : 8 h 30 - 17 h 30
- /// Service minimum de trois semaines en été et d'une semaine en période de fêtes de fin d'année.



## CONTACT

- /// 02 97 60 85 45
- /// [espace.enfance@saint-ave.bzh](mailto:espace.enfance@saint-ave.bzh)

# LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS

jusqu'à l'âge de 4 ans

## Vous êtes parent, grand-parent, adulte référent ou futur parent ?

Le Lieu d'accueil enfants - parents (Laep) est un espace pour échanger et partager vos expériences. Des professionnelles de la petite enfance vous accueillent. Elles sont à votre écoute dans le respect de la confidentialité des échanges.

## Le LAEP vous propose :

- // Un espace convivial de rencontre adultes/enfants.
- // Un espace de socialisation pour vos jeunes enfants.
- // D'accompagner l'enfant et ses parents dans les séparations à venir : mode de garde, école, reprise d'activité des parents...

**GRATUIT - SANS INSCRIPTION**



## HORAIRES D'OUVERTURE

- // Lundi : 14 h - 17 h
- // Jeudi : 9 h - 12 h

Ouvert durant une partie des vacances scolaires  
*Rendez-vous sur place*



## CONTACT

- // 02 97 60 81 52
- // espace.enfance@saint-ave.bzh



# LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

jusqu'à l'âge de 6 ans

Vous souhaitez échanger sur votre rôle de parent, être accompagné et bénéficier d'un suivi paramédical pour votre enfant.

Une permanence de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a lieu, chaque semaine, à la Maison de l'enfance. Elle est tenue par une infirmière puéricultrice.

Service proposé par le département.

**GRATUIT**



## HORAIRES

- // Tous les jeudis matin
- // Sur rendez-vous



## CONTACT

- // 02 97 69 51 75

# BABY-SITTING

La Ville met les familles en relation avec des baby-sitters. De jeunes Avéens volontaires ont été sensibilisés durant trois jours pour acquérir les prérequis nécessaires à la prise en charge des enfants :

- ▀ Mise en situation
- ▀ Prévention des accidents domestiques
- ▀ Formation aux gestes de premiers secours

La commune procède uniquement à la mise en relation entre les familles et les baby-sitters. Il appartient aux familles et aux jeunes de s'entendre sur les modalités de garde. Les parents intéressés peuvent contacter le multi-accueil, le Ram, L'albatros, la Maison des jeunes ou l'Espace famille pour avoir les coordonnées des jeunes baby-sitters.

# NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# PLAN D'ACCÈS





**La Maison de l'enfance**  
16, rue du Lavoir  
56 890 Saint-Avé

La Caf verse des aides financières au gestionnaire pour le fonctionnement de la Maison de l'enfance afin de réduire le coût facturé aux familles.

